Nouvelles d'Europe – 5

Emissions d'information sur l'Europe assurée par François Vié, diffusée sur Radio PFM (99.9) dans le cadre de « info 30 » le premier jeudi de chaque mois à 7 h 30, 12 h 30, 18 h 30.

Les émissions peuvent être écoutées et sur le site **radiopfm.com** rubrique « à écouter »

Emission diffusée le jeudi 2 février 2006

François Vié, vous avez choisi d'évoquer des sujets variés :

Budget 2007-2013

Le Conseil européen les 15 et 16 décembre (c'est à dire les chefs d'états et de gouvernements) avait eu beaucoup de mal à s'entendre sur les perspectives financières de l'Union pour la période 2007-2013, en fixant le financement à 1.045 % du revenu national brut des pays de l'Union. (le Parlement avait proposé en juin 1.18 %)
Le Parlement européen, le 18 janvier a rejeté massivement ce budget par 541 voix contre 56 et 76 abstentions. La résolution du Parlement souligne qu'il ne donne pas à l'Europe les moyens de relever de nouveaux défis.
Il déplore que les États membres s'efforcent de préserver leurs intérêts nationaux plutôt que de favoriser la dimension européenne et qu'ils n'aient pas été en mesure de s'atteler à la question essentielle de la réforme du système de ressources propres;"
Les négociations sont maintenant ouvertes pour un accord interinstitutionnel. Si celles ci n'aboutissent pas c'est la procédure des budgets annuels qui fixera les priorités chaque année.

Services portuaires :

Le 18 janvier le Parlement européen a rejeté massivement (532 voix contre, 25 abstentions) le projet de directive portuaire, jugée à la fois trop libéral par les syndicats et forces de gauches et inapplicable par les milieux professionnels.

Processus constitutionnel

Le rapport Duff-Voggenhuber a été adopté par le Parlement européen le 19 janvier par 385 voix pour, 125 contre et 51 abstentions. Nous avons déjà parlé longuement de ce rapport dans de précédentes émissions. Rappelons qu'il s'agit des propositions du Parlement pour relancer le processus constitutionnel.

Le rapport propose un processus de débat pour approfondir les questions essentielles sur les orientations de l'Europe, au moyens d'une série de « forums parlementaires » et de « forum de citoyens ». Il fixe comme objectif soit une nouvelle rédaction de la Constitution avant 2009, date des prochaines élections européennes, soit la reprise du traité actuel.

Bien que laissant le débat ouvert, le rapport estime que « le maintien du texte actuel constituerait un résultat positif de la période de réflexion ». Cette orientation du rapport a provoqué des abstentions d'une partie du PS et des Verts français.

Par ailleurs un amendement déposé par les verts, les libéraux-démocrates et les socialistes français a eu des résultats révélateurs. Il propose de limiter le texte de la Constitution à ces éléments strictement constitutionnels, c'est à dire sans la partie III qui récapitule les politiques de l'Union. Il a été repoussé par les grands groupes mais aussi par les communistes français. Ainsi, une gauche radicale française, qui a voté NON au motif qu'il comprend une partie III, refuse aussi une proposition de supprimer cette même partie III. Pour elle, une constitution, même réduite à un contenu institutionnel, c'est encore trop d'Europe.

Directive services

Le débat et le vote au Parlement européen auront lieu le 14 février.

Rappelons les enjeux principaux

- Elle comporte un principe dangereux à savoir le principe du pays d'origine. Ce principe ferait qu'une entreprise qui travaille dans un autre pays ne serait pas soumise aux lois du pays ou elle exerce notamment celles régissant le comportement du prestataire la qualité ou le contenu du service, la publicité, les contrats et la responsabilité du prestataire
- Elle prévoit le contrôle de l'entreprise par son pays d'origine, pratiquement irréalisable.
- Elle concerne tous les services, y compris les services publics.

Face à ce texte les forces de gauche demandent :

- l'exclusion des services économiques d'intérêt général
- la suppression du principe du pays d'origine
- de substituer à ce texte un processus d'harmonisation des législations nationale
- que le contrôle des entreprises soit fait par le pays d'exercice de l'activité.

Les dernières positions sont les suivantes :

- La droite conservatrice majoritaire défend le maintien dans le champs de la directive les services publics ouverts à la concurrence (SIEG), mais des amendements sont en discutions au sein de la droite pour exclure ces services de l'application du principe du pays d'origine.
- Un amendement important est également en discussion précisant que la directive s'applique « sans préjudice du droit du travail, des conventions collectives et du droit à la sécurité sociale ». Mais cela ne suffirait pas pour éviter tout risque de dumping social.

Je vous signale une réunion sur la Directive Service organisée par les Verts le **lundi 6 février à 18h30, 10 rue de justice à Arras**, en présence d'Hélène Flautre, députée européenne.

Internet

Depuis le 7 décembre l'Europe a son nom de domaine « .eu » qui permettra de mieux identifier les sites européens. Ce nouveau nom de domaine vise une utilisation par 1 million de sites (à comparer aux 44 millions de sites qui utilisent le nom de domaine « .com »)

Energie

La Russie à obligé l'Ukraine, pour des raisons politiques, à payer son gaz cinq fois plus cher (230 $ les 1000 m3 au lieu de 50) et failli couper ses approvisionnements en gaz. Cette « guerre du gaz » concernait aussi l'Europe dont l'essentiel des approvisionnement en gaz russe passe par l'Ukraine. Les européens, alertés par cette crise se rendent compte de l'importance d'une politique européenne forte de l'énergie.
Martin Bartenstein, ministre autrichien de l'économie a indiqué que les questions énergétiques seront au centre du Conseil européen des 23 et 24 mars.

OMC

Du 13 au 18 décembre à eu lieu à Hong-Kong la conférence ministérielle de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Son but était de sortir de l'impasse le cycle négociation de libéralisation des échanges, dit cycle de Doha, en vue d'un accord fin 2006.
La position des européens est de rechercher des baisses de droits de douane en matière d'industrie et de services, tout en faisant le minimum de concessions sur les subventions à l'exportation de ses produits agricoles.
Les résultats sont modestes :

- 1) S**ubventions à l'exportation dans le secteur agricole** : elles devront cesser fin 2013. Les pays en développement jugent ce résultat insuffisant en particulier les pays africains qui n'ont pas obtenu de concession des américains sur le coton. L'Europe a accepté des

« réductions substantielles » dans les cinq ans en fonction des efforts qui seront réalisés par les Etats-Unis, l'Australie, le Canada.

- 2) **Suppression des droits de douane et des quotas sur les importations en provenance des pays les moins avancés**. C'est un point important. Rappelons que le cycle de Doha a été appelé « cycle du développement ». Ce dispositif est soutenu par l'Europe. Il est proche de celui déjà mis en œuvre par l'Union Européenne avec le dispositif dénommé « tout sauf les armes ». Il a été accepté.

En revanche :

- 3) Pas de progrès sur la baisse des droits de douane sur les produits agricoles.
- 4) Pas de percées sur les questions des produits industriels ni sur les services.

Gendarmerie européenne

La France, l'Italie, l'Espagne , les Pays-Bas et le Portugal mettent sur pied une force européenne de gendarmerie, dans un premier temps de 800 hommes. Cette force pourra assurer des missions de police dans le cadre de gestions de crise. Un première mission pourrait être de prendre, au Kossovo, le relais de la mission des Nations Unies.

José Manuel Barroso devant l'Assemblée Nationale française

Le président de la Commission a participé à un débat animé à l'Assemblée Nationale.

C'est l'occasion de noter que , faisant suite au choc du NON au référendum sur la constitution, des progrès ont été faits dans la motivation et le soucis de contrôle de nos parlementaire sur les question européennes :

- Renforcement de la présence de fonctionnaires du parlement français, à Bruxelles, pour mieux suivre les propositions d'actes législatifs de la Commission.
- Plusieurs propositions déposées par Jean-louis Debré, président de l'assemblée Nationale :
  - Que tout Conseil européen soit précédé par une séance spéciale de l'Assemblée nationale
  - Audition systématique des ministres par les parlementaires français à l'issue des principales réunions intergouvernementales.
  - Rédaction , systématiquement, d'une annexe à tout projet de loi national, informant sur l'état du droit européen et sur la législation dans les autres pays de l'Union.

Eurobaromètre

Selon le sondage eurobaromètre réalisé du 10 octobre au 5 novembre :

- 49 % des européens considèrent que la Constitution européenne devrait être renégociée, 13% qu'elle doit être abandonnée , 22 % qu'il faut continuer le processus de ratification.
- Le soutien au concept d'une constitution a augmenté au cours des 5 derniers mois pour atteindre 63%.
- Par contre les indicateurs reflétant une attitude générale à l'égard de l'union ont baissé : soutiens à l'appartenance à l'Union : -4 pts, avantage liés à cette appartenance ; -3 pts, image de l'union : -3 pts.

Il n'y a donc pas de montée significative de l'euroscepticisme.

Prochaine émission : avez-vous l'intention de parler d'un sujet particulier ?

Oui, le 2 mars nous parlerons de l'affaire des prisons secrètes de la CIA en Europe